

BORDEREAU RECAPITULATIF DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS TEMPORAIRES

Ce formulaire est à remplir si la prestation a été réalisée à compter du 01/01/2022
pour la Métropole, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.

INFORMATIONS SUR LE PRESTATAIRE - Remplir les champs indiqués par un fond orange

Nom du prestataire	
Numéro de l'affaire	
Date de la prestation	
Adresse de départ	
Adresse d'arrivée	

FRAIS DE TRANSPORT - Remplir les champs indiqués par un fond orange

Cas d'utilisation de transport(s) en commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	bus, métro, car	train	bateau	avion
Total				

Cas d'utilisation d'un véhicule	Lieu où s'effectue le déplacement	Tarifification	Distance parcourue (en km)	Total (en €)
Véhicule de 5CV et moins	Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	0,32 €		0,00 €
Véhicule de 6 CV et 7 CV	Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-	0,41 €		0,00 €
Véhicule de 8 CV et plus	Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-	0,45 €		0,00 €
Total				0,00 €

Frais de stationnement (HT)

Frais de péage (HT)

	Lieu où s'effectue le déplacement	Tarifification	Distance parcourue (en km)	Total (en €)
Cas d'utilisation d'une motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm ³)	Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	0,15 €		0,00 €
Cas d'utilisation d'un vélomoteur et autres véhicules à moteur	Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	0,12 €		0,00 €
Total				0,00 €

FRAIS SUPPLEMENTAIRES - Remplir les champs indiqués par un fond orange

	Ville hors grandes villes, communes de la métropole du Grand Paris et commune de Paris	Grandes villes (population ≥ 200.000 hab) et communes de la métropole du Grand Paris, Aix-en-Provence, Roissy-en-France, Corse	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin	Total (en €)
Frais d'hébergement	70 €	90 €	110 €	70 €	0,00 €
Nb nuits d'hébergement					
Frais de repas	17,50 €	17,50 €	17,50 €	17,50 €	0,00 €
Nb déjeuner / dîner					

FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT

MONTANT TOTAL (à reporter dans la case "Frais divers")

0,00 €